

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

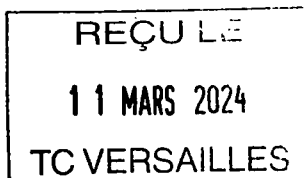
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01848

Numéro SIREN : 819 679 333

Nom ou dénomination : A2 CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt 4311



Copie certifiée conforme
à l'original

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

n° de
dépôt



n° de
gestion

11 MARS 2024

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 DÉCEMBRE 2023

n° de
chron

945.

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT **de l'exercice clos le 30 juin 2023**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 89 343 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 89 343 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 198 932 euros
Pour former un bénéfice
distribuable de 288 275 euros

A titre de dividende global à l'associé unique 57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action

Le solde 231 132 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 231 132 euros.

Les modalités de paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

AC

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40.% : 57 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Certifié conforme
Le Président



Copie certifiée conforme
à l'original

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 juin 2023

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, associé unique et Président de la société A2 CHARPENTE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît, ci-dessous, résumant le bilan et soulignant les variations intervenues dans les comptes, et regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AC

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 638 252 euros contre 483 954 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 31,88%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 euros contre 9 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,11%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 30 234 euros contre 55 209 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -45,24%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 266 872 euros contre 163 752 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 10 770 euros contre 5 416 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 98,86%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 155 866 euros contre 137 180 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 13,62%.

Le montant des charges sociales s'élève à 58 806 euros contre 59 462 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,10%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 7 personnes contre 6 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 16,67%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 732 euros contre 1 056 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 64,02%.

Le montant des autres charges s'élève à 5 euros contre 38 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86,84%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 524 285 euros contre 422 113 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,20%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 113 977 euros contre 61 850 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 84,28%.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 euros (1 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 113 978 euros contre 61 851 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 84,28%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 1 575 euros contre -1 686 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 193,42%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 26 210 euros contre 13 351 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 96,31%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 89 343 euros contre un bénéfice de 46 814 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 90,85%.

Au 30 juin 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 492 877 euros contre 336 746 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,36%.

AC

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 89 343 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	89 343 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	198 932 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	288 275 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	231 132 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 231 132 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 233 332 euros.

Les modalités de paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

AC

En application de l'article 243^{bis} du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, sont communiqués les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39, 5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler que les conventions conclues entre la Société et son Président associé unique au cours de l'exercice écoulé seront portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

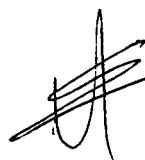
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à COIGNIERES

Le 01 décembre 2023





Copie certifiée conforme
à l'original

A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

LIASSE FISCALE 30/06/2023 IS / RN

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : A2 CHARPENTE 1 | 2
Adresse de l'entreprise 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES Durée de l'exercice précédent * 1 | 2
Numéro SIRET *

8	1	9	6	7	9	3	3	3	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 0 0 6 2 0 2 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 594	1 369
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	50	50
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 100	1 100
	TOTAL (II)	BJ	BK	4 594	2 519
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	37 990	215 858
	Autres créances (3)	BZ	CA	20 935	20 935
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	252 797	252 797
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	769	769
	TOTAL (III)	CJ	CK	37 990	490 358
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	535 461 42 584	492 877

Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)	DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	198 932	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	89 341	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	290 473	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	509	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	158 731	
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 164	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	202 404		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	492 877		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	202 404	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 CHARPENTE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (1)(11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (marchandises)*			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			
	Salaires et traitements *			
	Charges sociales (10)			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 953	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 953	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 020	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	358	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 378	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 575
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	26 210
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	641 215
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	551 874
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	89 341
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	64 216
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PRODUITS CESSIION ELEMENTS ACTIFS			2 953		
VALEUR NETTE COMPTABLES ELEMENTS CEDES			358		
AMENDES			1 020		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2 CHARPENTE.

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 492 876,98 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 89 341,27 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

A2 CHARPENTE

SOMMAIRE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			794
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 547		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	5 547		794
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	50		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 100		
TOTAL	1 150		
TOTAL GENERAL	6 697		794

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport		378	416	416
Matériel de bureau, informatique, mobilier			5 547	5 547
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		378	5 964	5 964
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			50	50
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 100	1 100
TOTAL			1 150	1 150
TOTAL GENERAL		378	7 114	7 114

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport		346	20	326
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 883	1 386		4 268
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 883	1 732	20	4 594
TOTAL GENERAL	2 883	1 732	20	4 594

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	346				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	1 386				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 732				
TOTAL GENERAL	1 732				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	37 990			37 990
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	37 990			37 990
TOTAL GENERAL	37 990			37 990
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 100		1 100
Clients douteux ou litigieux	37 990	37 990	
Autres créances clients	215 858	215 858	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	20 935	20 935	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	769	769	
TOTAL GENERAL	276 651	275 551	1 100
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	158 731	158 731		
Personnel et comptes rattachés	10 191	10 191		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 358	11 358		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	8 959	8 959		
- T.V.A.	11 400	11 400		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 256	1 256		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	509	509		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	202 404	202 404		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 089
Dettes fiscales et sociales	1 188
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	40 277

7.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	769	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	769	

Commentaires:

7.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	200	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	200	10,00

Commentaires:

7.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	638 252
TOTAL	638 252

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

Répartition par marché géographique	Montant
France	638 252
Etranger	
TOTAL	638 252

7.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	113 976	
Résultat exceptionnel (et participation)	1 575	
Résultat comptable	89 341	

Commentaires:

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine		256 482	256 482
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		65 675	65 675
- Dotations de l'exercice		32 741	32 741
TOTAL		158 066	158 066
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		92 622	92 622
- Exercice		64 217	64 217
TOTAL		156 839	156 839
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		51 339	51 339
- à plus d'un an et cinq au plus		71 507	71 507
- à plus de cinq ans			
TOTAL		122 846	122 846
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice		64 217	64 217

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	638 252	483 954	615 623	611 644	727 500
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	117 283	61 220	136 353	125 163	159 432
c) Impôt sur les bénéfices	26 210	13 351	33 676	36 442	40 315
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	91 073	47 869	102 677	88 721	119 117
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	89 341	46 813	100 221	87 211	117 571
f) Montants des bénéfices distribués	57 143	57 143	57 143	57 143	42 857
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	455	239	513	444	596
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	447	234	501	436	588
c) Dividende versé à chaque action	286	286	286	286	214
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	7	6	7	11	12
b) Montant de la masse salariale	155 866	137 180	169 826	246 860	229 419
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	58 806	59 462	75 738	89 431	89 977

Observations complémentaires

PNG et Associés

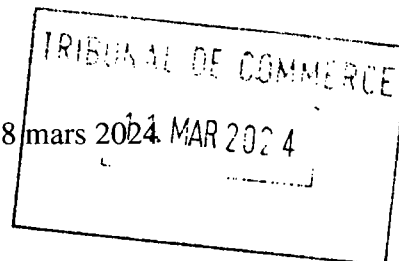
Société d'Expertise Comptable
2, rue des Commères
78310 COIGNIERES
Tél : 01 30 05 00 70
Fax : 01 30 49 99 75



GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VERSAILLES
1 PLACE ANDRE MIGNOT
78011 VERSAILLES CEDEX

Objet : *Approbation des comptes annuels*
Exercice clos le 30 juin 2023

Coignières, le 08 mars 2024 MAR 2024



Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, en un exemplaire les documents relatifs à l'approbation des comptes de la société A2 CHARPENTE pour l'exercice clos le 30 Juin 2023 à savoir :

- *Les comptes annuels de la société (-bilan, compte de résultat et annexe-),*
- *Le rapport de gestion,*
- *La résolution d'affectation du résultat votée à l'Assemblée,*

Ainsi qu'un chèque d'un montant de 45.15 € pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

A.NAHON

